

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 6 MAI 1906

#### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat désigné par le Congrès des Républicains de gauche  
**A. de MONZIE**

CONSEILLER GÉNÉRAL DU LOT  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS  
DIRECTEUR HONORAIRE AUX MINISTÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE LA JUSTICE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

#### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat RADICAL  
**L. VIVAL**

CONSEILLER GÉNÉRAL DU LOT  
DÉPUTÉ SORTANT

#### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat RADICAL  
**Louis-Jean MALVY**

DOCTEUR EN DROIT  
MAIRE DE CAZILLAC  
CONSEILLER GÉNÉRAL DU LOT

## LA RÉPUBLIQUE et l'Égalité

La République, étant le gouvernement pour tous et par tous, a le devoir impérieux d'assurer l'égalité effective des citoyens vis à vis de l'Etat. Le parti républicain ne l'a jamais perdu de vue, et son histoire témoigne de l'effort le plus vigoureux et le plus constant vers la réalisation de cette égalité.

Il a réussi à établir l'égalité devant l'impôt du sang, avec quelques restrictions d'abord par le service de 3 ans, puis sans exception aucune avec la loi de 2 ans, qui, sans diminuer la cohésion de nos forces, a réduit d'un tiers la charge que le devoir militaire imposait à la majorité des Français. Il lui reste à réaliser cette même égalité dans le sein de l'armée, par la suppression des conseils de guerre, qui condamnaient impitoyablement aux travaux publics de malheureux soldats, et acquittent cyniquement leurs chefs lorsqu'il leur plaît d'insurger contre les lois de leur pays.

Lorsque le parti républicain a entrepris de réaliser cette même égalité devant l'impôt en argent, il s'est heurté à d'énormes difficultés, qui tiennent à la complication et à l'ancienneté de la machine fiscale.

L'impôt foncier, celui qui pèse le plus lourdement sur les campagnes, est établi d'après un cadastre ancien, qui ne permet pas de tenir compte des transformations économiques survenues depuis lors. C'est ainsi que l'écart du taux de la contribution foncière entre les diverses communes, varie de 19,34/0 du revenu foncier à 0,35/0. C'est-à-dire que certaines communes sont imposées cinquante fois plus qu'autres.

En présence de cette monstruosité, la République a cherché à l'atténuer, en diminuant à la fois le poids et l'inégalité de l'impôt, par des dégrèvements successifs, portant sur les départements les plus imposés, ou sur les petites côtes auxquelles l'inégalité est particulièrement sensible. Elle a de plus entrepris la réfection du cadastre, qui exigerait des dizaines d'années, n'a pu, faute de ressources, être mise réellement en exécution.

L'impôt des portes et des fenêtres, qu'on a justement appelé « l'impôt sur la lumière » ayant les plus graves conséquences hygiéniques, et ne permettant pas d'ailleurs d'imposer les immeubles d'après leur véritable valeur, a été supprimé en principe par une loi du 12 juillet 1892; mais on n'a

pas encore trouvé le moyen de réaliser dans la pratique cette suppression.

La côte personnelle, qui frappe indistinctement tous les citoyens d'une même commune n'est par conséquent pas proportionnée à leurs facultés; de plus la côte mobilière, destinée à rétablir cette proportion, est établie d'après le loyer, qui correspond plus souvent aux charges de famille des contribuables, qu'à sa véritable richesse. L'impôt sur les patentes, malgré les nombreux remaniements qu'y a apporté la République, pèse encore infiniment plus sur le petit commerce ou la petite industrie, que sur les grands établissements.

D'autre part les impôts indirects, ceux surtout sur les objets de première nécessité, frappent les petites bourses dans une proportion beaucoup plus forte que les grandes. Un millionnaire ne consomme guère plus de sel ou de sucre, que le plus humble des artisans. C'est pourquoi la République s'est efforcée de diminuer le taux des principaux d'entre eux. Elle a abaissé à plusieurs reprises les tarifs de transports, et diminué les frais de justice et les droits fixe d'enregistrement; elle a supprimé la plupart des droits qui frappaient directement ou indirectement les vins ou boissons; elle a dégrèvé à plusieurs reprises le sucre, dont la dernière modération a ramené le prix de 1,10 à 0,65 le kilogramme.

Mais ce n'était là que des demi-mesures; le seul moyen efficace de compenser l'incidence sur les humbles de la plus lourde part des impôts indirects, et de remédier aux graves défauts de nos impôts directs, c'est de remplacer ces derniers par un impôt général et progressif sur le revenu. La progressivité est nécessaire pour rétablir dans l'ensemble de notre système fiscal le principe de la proportionnalité, solennellement proclamée dans la Déclaration des Droits de l'Homme. Cette réforme figure depuis dix ans dans le programme du parti radical, mais l'aveuglement de ses adversaires, qui s'obstinaient à voir dans cette mesure de justice une tentative de spoliation, l'a empêché jusqu'à aujourd'hui de la réaliser.

Il a pu néanmoins en faire l'expérience dans la réforme du régime successoral. Le tarif nettement progressif édicté par la loi du 25 février 1901 a donné des résultats si probants, que les adversaires des institutions républicaines, eux mêmes, n'hésitent pas aujourd'hui à inscrire l'établissement de l'impôt progressif dans leur programme.

D'ailleurs, il ne serait pas équitable que l'impôt sur le revenu, ne tint pas compte du travail du contribuable, et des risques, auxquels le revenu lui-même est exposé. Il y aurait donc lieu de distinguer : le revenu du travail, le revenu du capital mis en œuvre par le capitaliste lui-même, le revenu du capital engagé dans des entreprises comportant un aléa, et le revenu du capital placé en rente ou en titres de tout repos.

Il y a encore d'autres impôts, qui sont levés sur le peuple, et ne profitent point aux caisses publiques. Il s'agit des majorations énormes, que la monopolisation d'un produit permet à certains particuliers de faire payer aux consommateurs. Les bénéfices scandaleux de ces appareurs accroissent considérablement les ressources de l'Etat, sans augmenter en quoi que ce soit les charges du public, si l'on transformait ces monopoles de faits en monopoles de droits à son profit. C'est le seul moyen de trouver sans augmentation de charges, les moyens financiers nécessaires à l'exécution des grandes lois sociales votées par la dernière Chambre.

C'est esprit d'équité, qu'il s'efforce d'introduire dans la répartition des charges publiques, le Gouvernement républicain se devait de le faire pénétrer aussi dans sa propre administration. La lecture des différents budgets, ne révèle qu'une longue suite de réductions des gros traitements et de relèvements des petits. De 1903 à 1905 seulement ces relèvements ont atteint 41 millions pour l'ensemble

des services publics. Il reste encore beaucoup à faire sur ce point : il y a encore pas mal de grosses sinécures, et surtout beaucoup trop de traitements dérisoires. Les cantonniers et les facteurs en particulier n'ont pas une rémunération en rapport avec leur pénible fonction; et le traitement des instituteurs est loin de leur assurer, la dignité de vie, indispensable au grand rôle d'éducateur du peuple et de propagateur de l'idée laïque, qui leur incombe.

La République n'a pas seulement amélioré la condition matérielle des petits fonctionnaires, elle a aussi relevé leur situation morale. Elle les a admis à siéger dans les conseils de discipline à côté de leurs chefs, et a accru les garanties, qui leur étaient données contre la partialité de ces derniers. Elle a ordonné de leur communiquer les feuilles signalétiques, toutes les fois que leur contenu pouvait nuire à leur avancement. Mais même sur ce point, il y a encore beaucoup à faire. Les gros ont, de par la loi ou l'esprit de camaraderie des droits que les petits n'ont pas. Ce que la République a déjà fait pour ces derniers, leur fait un devoir de lui accorder quelque crédit pour ce qu'elle se propose de faire.

Il ne faut pas oublier en effet, que la République n'a pas créé l'administration, mais qu'elle a dû s'accommoder de celle qu'avait établie l'Ancien Régime et l'Empire. On ne doit pas perdre de vue qu'elle traîne toujours derrière elle le boulet des fâcheux régimes déchus, qu'elle a dû solder les 8 ou 9 milliards de la guerre de 1870, et concéder depuis plus de 15 milliards à la constitution de forces militaires, qu'une situation diplomatique, dont elle n'était pas responsable, rendait indispensables. Et ceux qui parlent de lenteurs ou de gaspillage devraient se souvenir, que depuis que le parti républicain a pris le pouvoir, il a ouvert le pays de chemins de fer, de routes et de canaux, multiplié les écoles de toute sortes, développé tous les services publics et considérablement amélioré le sort du personnel, et secouru de toutes manières l'industrie, le commerce et l'agriculture, et que malgré cela la charge qui pèse sur les citoyens est restée sensiblement la même qu'à son avènement aux affaires.

Jean AUTESSERRE.

### La révolution en Russie

#### Ouverture de la Douma

L'empereur a décidé d'ouvrir personnellement et avec une grande solennité, le 10 mai, le conseil de l'Empire et la Douma.

#### Une Evasion

Sept personnes, dont une portait un uniforme d'officier et six étaient déguisées en agents de police, se sont présentées cette nuit à la prison des prévenus et ont exhibé un faux mandat en vertu duquel elles se sont fait remettre dix prisonniers politiques qui devaient être jugés aujourd'hui; elles ont fait monter ces prisonniers dans une voiture cellulaire sous le prétexte de les conduire à la citadelle.

On a retrouvé quelque temps après la voiture dans la rue; elle était vide. Le cocher, ligoté, gisait à terre au même endroit, à côté des uniformes dont s'étaient débarrassés les prétendus agents de police.

#### Gapone en pénitence

Le *Rousskoï Slovo* signale une recrudescence de désordres dans le Caucase, et la rigueur de la répression.

Les journaux annoncent que le pape Gapone, qu'on croyait disparu, est en fermé dans un monastère par ordre de l'autorité ecclésiastique pour subir une pénitence religieuse.

De nouveaux désordres et pillages ont lieu en Courlande; des troubles agraires ont éclaté dans les provinces de Smolensk et de Voronège.

### Pour les élections législatives

Suivant la tradition, M. Pierre, secrétaire général de la présidence de la Chambre, vient de dresser l'état des travaux législatifs pendant la huitième législature.

De la statistique qui nous est communiquée, il résulte que la dernière Chambre réunie pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin 1902 et pour la dernière, le 14 avril 1906, a siégé cinq fois en session ordinaire et quatre en session extraordinaire.

Pendant la durée de ces sessions, elle a été assemblée vingt-sept mois et elle a tenu 667 séances publiques. En outre, elle a été convoquée quarante-deux fois dans ses bureaux. Les 667 séances publiques représentent un total de 2.777 heures de travail. Pendant le cours de la huitième législature, il a été procédé à 1.550 votes au scrutin public.

La dernière Chambre a été saisie par l'initiative du gouvernement de 123 projets de loi; par l'initiative du Sénat, de 86 propositions de loi; par l'initiative de ses membres, de 1.222 propositions de loi, ce qui donne un total de 2.431 affaires. Au moment où la Chambre a tenu sa dernière séance, 1.310 affaires étaient complètement terminées.

Il a été adressé au gouvernement 476 interpellations; 217 ont été discutées, 3 ont été transformées en questions, 40 ont été retirées ou abandonnées.

Sur les 217 interpellations discutées, 36 se sont terminées par l'ordre du jour pur et simple, 167 par des ordres du jour motivés, 13 sans ordre du jour et une motion tendant à la nomination d'une Commission d'enquête. La discussion des interpellations a amené le dépôt, sur le bureau de la Chambre, de 323 ordres du jour motivés, 296,345 pétitions ont été adressées à la Chambre; 4,510 concernaient des intérêts privés, 291,797 étaient motivées par des questions d'intérêt général.

### GRANDS RESTAURANTS

Il paraît que c'est un sport très à la mode dans la clientèle des grands hôtels restaurants de New-York que de subtiliser les couverts. Les belles dineuses pratiquent ce sport avec une telle ferveur que les propriétaires de ces établissements ont décidé la création d'une police spéciale à l'effet de faire cesser ces larcins.

Rien qu'au Waldorf-Astoria, qui est un des restaurants les plus fashionables de New-York, on a chipé l'an dernier pour 25,000 fr. de couillers à café et à thé.

Pendant longtemps on avait soupçonné le personnel de service de se livrer à ce petit trafic, mais la police spéciale a déjà surpris deux dames de la plus haute aristocratique société qui avaient eu de voir faire disparaître au creux de leur réticule ou de leur manchon, l'une un coquetier, l'autre une cuiller.

Interrogées, elles déclaraient qu'elles avaient l'intention de faire dorer ces objets et de les conserver ensuite comme souvenirs d'une belle fête.

Pourquoi les restaurants de New-York ou d'ailleurs ne suivraient-ils pas l'excellent exemple donné, jadis, par je ne sais plus quel établissement pariserien qui avait fait prudemment graver sur ses couverts : *Fourchette volée au restaurant X ?* Simple mesure de prudence.

### MOTS DE LA FIN

Entre l'abadens :  
— Ce vieux Durand !  
— Cet excellent Dupont !  
— Qu'es-tu devenu ?  
— Notaire, et toi ?  
— Moi, médecin.  
— Alors, pense à moi... pour les testaments.

### INFORMATIONS

#### En prévision du 1<sup>er</sup> mai

Les journaux nationalistes ont donné de l'entrevue que M. Clémenceau, ministre de l'intérieur a eue avec les délégués de la Confédération générale du travail, une version par trop fantaisiste. Les choses se sont passées autrement que le relatent nos confrères. Voici, du reste, le compte rendu officieux de cette entrevue :

MM. Griffucilles, Pouget et Merheim, délégués de la Confédération générale du travail qui ont été reçus hier par M. Clémenceau, ont demandé au ministre de l'intérieur s'il était exact, comme le bruit en a couru, que le gouvernement ait décidé de faire procéder à leur arrestation en prévision du 1<sup>er</sup> mai. Ils se sont plaints d'être depuis plusieurs jours l'objet d'une filature de la police et ils ont ajouté qu'ils désiraient être fixés sur les intentions du gouvernement à leur égard.

M. Clémenceau a répondu aux délégués :

« Pour le moment, personne ne m'a parlé de vous arrêter. Personnellement je n'y ai pas songé. Je puis vous répondre pour aujourd'hui, mais pas pour demain, car je ne sais pas ce qui arrivera demain. Ne vous étonnez pas si je vous contrecarre, nous ne sommes pas du même côté de la barricade. Votre moyen d'action, c'est le désordre. Mon devoir, c'est de faire de l'ordre. Mon rôle est donc de contrarier vos efforts. Le mieux pour chacun de nous est d'en prendre son parti. »

Les délégués ont ensuite entretenu le ministre des poursuites engagées à propos des affiches antimilitaristes. Ils ont demandé à M. Clémenceau si ces poursuites auraient lieu devant le jury ou devant la police correctionnelle. M. Clémenceau a répondu qu'il ne pouvait que renouveler les déclarations qu'il a eu l'occasion de faire en son nom personnel, à la tribune de la Chambre, lors de l'interpellation de M. Marcel Sembat. Son avis, qui ne s'est pas modifié, est que ces poursuites doivent avoir lieu en vertu de la loi sur la presse, devant la Cour d'assises.

#### Dans le Pas-de-Calais

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, étant intervenu afin d'amener les compagnies minières à préciser leurs concessions définitives, a reçu de M. Reumaux, délégué des compagnies, la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,  
En présence des interprétations erronées qui ont été publiées ou répandues relativement à nos engagements, vous avez fait observer à l'un de nous qu'il y aurait intérêt à les préciser. Bien que nos intentions nous paraissent avoir été indiquées clairement dans les procès-verbaux des délibérations du 18 mars et du 14 avril, nous confirmons ici que tous les avantages concédés dans le Pas-de-Calais et à Douchy (incorporation de 20/0 et prime de 17/0) et dans le Nord, sauf à Douchy (prime de 20/0) seront à la reprise du travail calculés dans chaque compagnie d'après les prix de tâche et de journées pratiqués au moment de la cessation du travail et que les salaires qui en résulteront seront maintenus jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1906.

« Mais il est bien entendu qu'il ne s'agit que de salaires moyens et non de salaires minimum, et que le salaire moyen actuel résultant du rendement actuel des ouvriers ne pourra naturellement être maintenu qu'à rendement égal. Cette déclaration était superflue; nous la faisons, puisqu'on prétend entretenir des doutes sur nos intentions.

« S'il suffit, pour mettre fin à la grève, que les ouvriers soient certains que nos engagements seront tenus dans toutes les parties, nous avons le droit de compter que rien ne s'opposera à la reprise du travail.  
« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération. — Pour délégation des compagnies : REUMAUX. »

M. Barthou a immédiatement transmis cette lettre au préfet du Pas-de-Calais pour la communiquer à M. Basly.

#### Un attentat contre M. Loubet

Le 2 mars un attentat a été commis contre M. Loubet et il fut très sérieux; on avait cru devoir ne pas ébruiter cet attentat pour ne pas entraver les recherches de la police. Ces recherches n'ont malheureusement pas encore permis de découvrir les coupables.

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Il est exact ainsi que l'annonce un journal parisien, qu'un engin suspect ait été déposé au domicile de M. Loubet. Mais ce fait remonte au 2 mars dernier. Il s'est produit lors du premier séjour fait ici par l'ancien président de la République, après son départ de l'Élysée. L'engin avait été déposé dans le cabinet de travail de M. Loubet. L'analyse à laquelle il a été procédé a établi que cet engin, s'il avait éclaté, n'aurait occasionné que des dégâts matériels peu considérables.

» L'enquête ouverte depuis le 2 mars n'a pas encore permis de découvrir l'auteur de cette tentative criminelle.

#### Scandaleuse Exhibition

De la *Dépêche* :  
Dimanche dernier, à Lille, devant le Grand-Hôtel, des camelots distribuèrent aux passants un petit prospectus et criaient : « Entrez ! Entrez ! Nény et Pruvost ! Ça ne coûte que cinquante centimes. »

Le prospectus expliquait : « Nény et Pruvost visibles aujourd'hui de neuf heures du matin à midi et de deux heures à trois heures du soir; tout le monde peut voir et entendre le récit naturel de l'effroyable captivité »

On peut se demander si c'est pour se prêter à ces exhibitions foraines que les deux mineurs ont été décorés.

#### La catastrophe de San Francisco

Des milliers de gens sont sansabri. Une pluie torrentielle, heureusement survenue, a éteint quelques-uns des incendies. La superficie du terrain incendié couvre un mille trois quarts de largeur sur trois mille et demi de longueur.

Un membre du personnel du gouvernement de Californie, un des plus dévoués sauveteurs, qui faisait servir son automobile de voiture d'ambulance pour transporter les malades et les blessés dans les hôpitaux, a été tué d'un coup de feu dans sa voiture par des hommes qu'on suppose appartenir à une patrouille d'habitants, qui ont tiré sans avertissement sur l'automobile, quoique le pavillon de la Croix-Rouge y fût arboré. Une des balles érafla la joue du chauffeur et une balle perdue frappa un lieutenant sans toutefois le blesser.

On télégraphie de San-Francisco à New-York au « Daily Mail » que Caruso, le célèbre chanteur, fait le récit suivant de la terrible catastrophe :

« J'étais couché, au Palace Hôtel, lorsqu'une secousse me jeta presque hors de mon lit. Je me précipitai pour ouvrir la fenêtre, et dans mon excitation je donnai les notes les plus hautes qu'isoient jamais sorties de mon gosier. Je ne sais pas pourquoi j'ai agi ainsi, c'est probablement l'effet de mon émotion.

Je descendis dans le hall en robe de nuit, mais un peu plus tard je remontai dans ma chambre; je m'habillai et je sauvai trois malles. Abandonnant les autres, je me rendis au square Lafayette, mais les soldats m'empêchèrent de passer. J'eus l'idée de montrer à l'officier une grande photographie de Roosevelt que le président avait signée et l'officier me dit : « Si vous êtes un ami de Teddy (diminutif d'Alfred) venez et soyez ici comme chez vous. » C'est ce que je fis et je dormis sur le gazon.

Un autre chanteur, Rossi, éprouva les mêmes effets que Caruso. Il sortit

de sa chambre du Palace Hôtel, s'assit dans le couloir et se mit à donner toute sa voix sans s'occuper des flammes et des murailles qui tombaient. Plançon, basse de l'Opéra de Paris, se promenait dans la rue en faisant de grands pas comme un homme qui sort d'un rêve et vêtu seulement de sa chemise de nuit. Les jeunes filles choristes qui accompagnaient la troupe d'opéra perdirent tout ce qu'elles possédaient.

### Petites Nouvelles

La nouvelle que la Chine a signé avec l'Angleterre le traité anglo-thibétain par lequel l'Angleterre et le Thibet reconnaissent le protectorat de la Chine sur le Thibet, est fautive.

Hier a été promulguée la loi organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Les grèves continuent dans le Nord parmi les mineurs et à Paris parmi les typographes ; les ouvriers du papier de Paris ont décréé la grève générale ; ils sont au nombre de 4.000.

La reine de Suède voyageant incognito est arrivée mardi matin à Paris.

### CHRONIQUE LOCALE

**Les engagements spéciaux de 3 ans**

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets les instructions relatives à l'application du décret, qui établit exceptionnellement, du 10 au 31 mai prochain, les engagements volontaires spéciaux de trois ans, avec faculté de renvoi au bout d'un an, qu'autorisait l'article 23 de l'ancienne loi de recrutement.

Seront admis à bénéficier de ces dispositions exceptionnelles :

1° Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans, du 9 octobre 1905 à la date de la mise en vigueur de la loi du 21 mai 1905, soit le 21 mars 1906. En conséquence, tous les jeunes gens de cette catégorie remplissant les conditions de l'article 23 de l'ancienne loi militaire (étudiants, élèves des grandes écoles, ouvriers d'art, séminaristes, etc.), ne feront qu'une année de service ;

2° Les jeunes gens qui, s'étant présentés pour s'engager avant le 9 octobre 1905, ont été ajournés pour inaptitude physique par les commandants de bureaux de recrutement et qui seront reconnus propres au service armé après une nouvelle visite. (Les certificats d'aptitude ne seront délivrés qu'aux jeunes gens ayant toute la vigueur nécessaire pour faire un bon service actif.) Les intéressés seront admis à s'engager dans l'un des régiments d'infanterie désignés par la circulaire de répartition du 31 août 1905, pour recevoir les hommes de la subdivision dans laquelle leur famille est domiciliée. Toutefois, il ne sera pas admis plus de quatre engagés par régiment.

### CAHORS

**M. de Monzie prie ses nombreux correspondants d'excuser le retard qu'il met à leur répondre ; absent tous les jours de Cahors, il lui est impossible d'expédier un courrier chaque jour grossissant.**

### Les Tabacs

Avec une inconscience que rien n'égale, le *Republicain* publie dans son numéro de dimanche sous la rubrique « Tabacs », un entrefilet dans lequel nous lisons : « Nous apprenons que l'on commence s'occuper à menacer les planteurs de tabac ».

Il paraît que ce sont les républicains qui menacent les planteurs de tabac !!!

Cette accusation venant des inspireurs du *Republicain*, ne peut faire que hausser les épaules à ceux qui se souviennent de la campagne ignoble que ces mêmes inspireurs menaient, il y a 6 ans, dans les colonnes de la *Démocratie*, contre tous ceux qui refusaient de marcher au doigt et à l'œil du fameux procureur Rousset !

Que les agents de réaction du *Republicain* se détrompent ; ce n'est pas de nos groupes que s'élèvent les injures, les menaces ; et les citoyens sont du reste suffisamment fixés pour savoir comment ceux d'entre eux qui, en 1898, voulaient agir en hommes libres, étaient traités par les agents de réaction tout puissants en 1898 et que nous retrouvons aujourd'hui s'abritant derrière l'anonymat dans la feuille-sœur de la défunte *Démocratie*.

Les coupes sombres, les menaces, les injures sont trop le fait de ces réacteurs pour que nous insistions davantage ; et ces réacteurs le comprennent bien, puisque dans le même numéro du 22 avril ils écrivent : « Nous

avons décidé que nous n'engagerions aucune polémique avec nos confrères et nous tiendrons notre promesse ».

Cette attitude ne surprend personne ; le *Republicain* ne saurait en avoir une autre de peur de voir étaler, dans une polémique, des vérités que malgré tout il faudra bien qu'il entende.

C'est pourquoi les réacteurs, les anciens tortionnaires, les complices du préfet Rousset auraient dû ajouter à leur refus de parler net :

« Nous refusons toute polémique, parce que nous, au *Republicain*, nous sommes les mêmes personnes que qui, en 1898, sous le prétexte de soutenir la candidature Bourdin, tout comme aujourd'hui, avons commis les pires exactions, avons terrorisé, frappé, exécuté tous les vrais républicains, les fonctionnaires, les planteurs ; car nous voulions faire place nette, écarter les géneurs, en un mot, être les maîtres ».

Que les personnages du *Republicain* ne parlent pas d'injures, de menaces commises par les républicains, car les fonctionnaires, les planteurs de tabacs, les citoyens qui furent traqués par les agents de Rousset, sont encore là pour leur répondre et leur rappeler le passé.

LOUIS BONNET.

### MENSONGES DE CURÉS

Les *Croix*, les *Défense*, les *Recueils Religieux*, tous les confrères, toutes les consœurs en pleurnichent à qui mieux mieux, font entendre les plus douloureux gémissements sur le sort de ces pauvres curés.

Ils ne pourront plus vivre, disent-ils, du fait de la séparation qui « a supprimé leur traitement, et qui va les chasser des églises !!! »

Electeurs, c'est un pieux mensonge, cela, et écoutez-nous : ne vous laissez pas prendre à de telles jérémiades, à de telles simagrées.

D'abord, parce que vous savez, par habitude, qu'il n'en coûte guère aux gens des *Croix* de gémir chaque fois que leur volonté ne peut être faite, ensuite, parce que tous les curés ont leur traitement assuré pendant 8 ans, et que les vieux curés auront une pension viagère servie par le gouvernement.

De plus, pendant 8 ans, les conseils municipaux pourront payer les secondes messes ; et cependant, chacun sait que les curés vendent toujours la seconde messe.

Ainsi donc, électeurs ne vous laissez pas émouvoir par des pleurnicheries d'intéressés dont le sort ne sera jamais aussi dur que le votre.

Eh ! que voulez-vous ! Au lieu de faire des banquets, des ripailles à propos de tout et de rien, anniversaires, mariages, baptêmes, réception d'un ami, d'un confrère, d'une prédication, ils feront comme tout le monde ; ils attendront les jours de fête pour prendre du plaisir.

Mais, citoyens, soyez sans crainte : ces fêtes, ces réjouissances sont le cadet de leurs soucis : ce n'est pas cela que les curés regrettent, ce n'est pas pour cela que les *Croix*, et leurs succédanées gémissent ; les uns et les autres savent que fêtes et ripailles se feront quand même.

Ce qu'ils regrettent, c'est la domination qu'ils font peser sur le pauvre peuple, sur vous.

Et alors, pas de sottise pitié.

L. B.

### Une de plus, une de moins !!

Le *Réformateur* croyait écraser le candidat des gauches M. A. de Monzie, en écrivant dans un de ses derniers numéros la phrase suivante : « Sous chef de cabinet de M. Chaumié, il se débarrasse de notre compatriote Jules Combarieu, qui le gênait. »

C'est M. Combarieu lui-même qui a reçu ce pavé que du croissillon du dernier étage de son hôtel meublé, l'ex-percepteur avait lancé, croyant atteindre M. de Monzie. Et c'est M. Combarieu qui a crié, comme crie quelqu'un à qui l'on fait du mal : « Ai, ai, ai ! »

Car dans une lettre parue sans commentaires dans le *Réformateur* de dimanche, il déclare à l'ex-percepteur : « Je donnai ma démission de chef de cabinet à la suite d'un acte de mon ministre que je jugeais irrémissible et qui avait provoqué entre nous un désaccord. »

L'ex-percepteur croyait écraser M. de Monzie ; par la même occasion il espérait faire risette à M. Combarieu, le propriétaire de l'immeuble du *Réformateur*. Or, ce fut le contraire puisque l'ex-percepteur faisait ressortir l'importance réelle de M. de Monzie et humiliait M. Combarieu.

C'est ce que ce dernier a compris et a essayé de faire comprendre à l'ex-percepteur.

En vérité, cette gaffe était trop bonne pour que nous nous dispensions de la noter ; mais une de plus, une de moins, est-ce que ça compte pour l'ex-percepteur ?

L. B.

### IL EST JALOUX !!

Dans le *Quercinois*, Rip reproche au candidat des gauches, M. de Monzie, de traiter les journaux cléricaux d'insolents et d'imbéciles.

Nous nous garderons fort d'apprécier, voire d'aggraver ces épithètes décernées à nos confrères ; mais Rip écrit : « Ce bon jeune homme (c'est de M. de Monzie dont il s'agit), *supérieurement intelligent* (voir M. Bonnet) a-t-il beaucoup comme ça de tours dans son sac ? »

Comme ce « *supérieurement intelligent* » s'adresse à un autre qu'à lui-même, Rip peut-être est jaloux et partant vexé ; mais qu'importe !

En effet, nous avons dit et nous le répétons, que M. de Monzie est *supérieurement intelligent*, et si Rip veut s'en convaincre, il n'a qu'à se présenter dans une réunion publique et soutenir une discussion politique, contradictoire avec M. de Monzie.

Nous promettons à Rip de faire le compte-rendu impartial, — comme d'habitude — de cette réunion.

L. B.

### Contributions indirectes

M. Lacoste, receveur ambulant à Souillac, est nommé receveur sédentaire à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

L'Officiel publie la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois de mars 1906.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties : 15.127 hectolitres.

Depuis le commencement de la campagne (1<sup>er</sup> septembre) ; 72.544 hectolitres :

Total : 87.671 hectolitres.

Stock commercial à la fin de mars : 11.133 hectolitres.

### Echenillage

Un arrêté réglementaire, en date du 19 décembre 1889 dispose que l'échenillage des arbres, arbustes, haies, buissons, existant dans le département du Lot, doit être effectué chaque année avant le 15 juin.

M. le Préfet du Lot, rappelant cette prescription, prie MM. les maires de vouloir bien veiller à son exécution, chacun en ce qui le concerne.

### Exposition de peinture

M. Roubaud, artiste peintre, a l'honneur d'inviter les habitants de Cahors et du département à venir visiter l'exposition de peintures, pastels et dessins qu'il a organisée dans son atelier de la rue des Cadourques n° 6 bis — Visible tous les jours à partir de 2 h. de l'après-midi — fermeture le 20 mai.

M. Roubaud, fait connaître qu'il a installé une galerie artistique dans la vitrine du magasin de mercerie de Mme veuve Soulayrés, Boulevard Gambetta.

### Concours Musical des 3 et 4 Juin 1906

La Commission chargée d'organiser le Concours Musical qui aura lieu à Cahors les 3 et 4 Juin, est heureuse de voir dépassées les prévisions de ses membres les plus optimistes. Le renvoi à l'année prochaine du Concours de Bordeaux, l'absence de tout autre concours dans le Sud-Ouest, les primes importantes offertes aux sociétés, enfin l'heureux choix des fêtes de la Pentecôte étaient cependant autant d'indices sur lesquels on aurait pu s'appuyer pour prévoir ce résultat.

La Commission est particulièrement honorée d'avoir à enregistrer l'adhésion de nombreuses sociétés venues de Toulouse, la capitale artistique du Sud-Ouest. Une société d'excellence notamment, l'Union harmonique de Toulouse, dirigée avec tant de maîtrise par M. Luigni, professeur au Conservatoire de Toulouse, a bien voulu prêter, en qualité de musique d'honneur, les précieux concours de ses quatre-vingt-dix exécutants. Une noble émulation anime les sociétés, à en juger par l'impatience avec laquelle elles attendent le morceau imposé.

La Commission attend la clôture des adhésions, c'est-à-dire le 30 Avril, pour envoyer l'œuvre choisie dès le 1<sup>er</sup> Mai. Aussi pour éviter tout retard, les sociétés qui veulent assister à ce tournoi musical, sont-elles priées de bien mentionner sur la feuille d'adhésion la division dans laquelle elles désirent concourir, et de l'adresser au Secrétaire Général du Concours : M. Farge Emile, professeur agrégé au Lycée Gambetta.

Vieux-Grappiller (Charente), 25 octobre 1905. Très satisfait des Pilules Suisses qui, il y a huit ans, ont sauvé ma femme d'une maladie grave contre laquelle beaucoup d'autres remèdes avaient échoué, j'ai encore un recours dignement à vos bonnes Pilules. Comme la première fois, le résultat a été aussi heureux que rapide. Elle a 67 ans et se porte **comme à 20 ans.** CARLIER Alphonse (Sig. lég.) Sté Hertzog, 28, rue Grammont, Paris.

### Société agricole du Lot

Séance du 14 Avril 1906

Etaient présents : MM. Docteur Rey ; Delbreil ; Docteur Aymard ; Docteur Delvit ; d'Armagnac ; Carrière ; Conduché Calmels ; Grimal ; Dulac ; Bouysson ; Quercy ; Gaven ; Vivieux ; Cavalié ; Dalot ; Ilbert ; Delbru ; Cazaly ; Vinel (d'Arbouys).

En l'absence des secrétaires, M. le docteur Delvit donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Costes, propriétaire à Lagardelle ; E. Dulac, propriétaire à Prayssac ; Brunet, propriétaire à St-Médard, sont élus à l'unanimité des votants, membres de la Société.

MM. Delpérier et Marmiesse, imprimeurs à Cahors, demandent à faire partie de la Société.

Aux termes du Règlement, il sera statué sur l'élection de ces membres à la prochaine séance.

M. le Président donne lecture de la lettre de M. le Ministre de l'Agriculture lui annonçant que sur sa demande une somme de 270 francs a été accordée à titre de subvention spéciale, pour le Concours d'Animaux gras du 1<sup>er</sup> Février 1906.

M. le Président donne ensuite connaissance de la situation financière de la Société pour l'année 1905 et du projet de budget 1906.

Les recettes se sont élevées à la somme de 8.963,42 et les dépenses, ont atteint le chiffre de 8.924,48. Le reliquat de 39,04 est reporté au budget de 1906.

Ce rapport est adopté sans observations.

M. Dalot, M. Calmels et plusieurs autres membres émettent le vœu que la Société, qui donne tous les ans une subvention de mille francs aux Haras soit représentée par un délégué, choisi parmi ses membres, aux Concours de pouliches et poulainières du Département.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. le Président annonce ensuite qu'un Concours National doit avoir lieu à Toulouse au mois de mai, et demande si la Société doit, comme l'an dernier, organiser une exposition collective.

M. Delbreil dit qu'il est important de profiter de toutes les occasions pour faire connaître nos produits, mais qu'il s'agit surtout de le faire avec opportunité.

Il ne convient pas, dit-il, de montrer des produits inférieurs, et craint que pour les vins de 1905, la Société ferait une exposition peu intéressante.

La plupart des membres approuvent pleinement ces observations.

M. Delbreil fait ensuite une intéressante communication sur la création de caves coopératives faites dans la Dordogne et la Haute-Garonne.

Il donne des explications sur leur fonctionnement et demande s'il ne serait pas possible créer dans le Lot ce qui fonctionne dans les départements voisins.

M. le Président se faisant l'interprète de l'assemblée, prie M. Delbreil de vouloir bien présenter aussitôt que possible une étude sur la création d'une cave coopérative dans notre Département.

M. le Président donne ensuite lecture de la note suivante de la Société Française d'émulation agricole contre l'abandon des campagnes :

La Société Française d'Emulation agricole contre l'abandon des campagnes, fondée en 1902, a pour but, ainsi que son titre l'indique, de s'opposer à l'exode des populations rurales vers les villes.

Préside par M. Moussu, secrétaire de la Direction du secrétariat au Ministère de l'Agriculture, la Société est représentée en province par un nombre important de délégués répartis aux quatre coins de la France.

Parmi ces délégués, la Société est heureuse de compter plus de cent professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture, directeurs et professeurs d'Ecoles pratiques d'agriculture, de Fermes-écoles, etc. Elle reçoit depuis plusieurs années une subvention du Gouvernement et les Ministres de la Guerre et de la Marine ont autorisé les officiers et militaires de tous grades, des armées de terre et de mer, à y adhérer.

Les cotisations annuelles sont fixées à 5 francs pour les membres adhérents et à 10 francs pour les membres honoraires. Les adhésions peuvent être adressées, soit à M. Edmond Morel, secrétaire général, au siège de l'œuvre 3, rue Bailly, à Paris, soit à M. P. Quercy, professeur départemental, d'agriculture, délégué de la Société, auquel on peut également s'adresser pour tous renseignements concernant cette association dans la région.

Sur une question de M. le Docteur Delvit au sujet de la Mutuelle Quercynoise, M. le Président répond que la Ville de Cahors, siège de la Société est, aux termes de la loi, obligée de fournir les livrets et les registres.

La crise municipale survenue récemment a retardé le fonctionnement de notre Caisse mutuelle de Retraites. Après une intéressante conversa-

tion entre M. le Président et plusieurs membres sur la création des Caisses de Retraites et leurs résultats, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

### Nos DÉPÊCHES

Telegrammes reçus hier :

Paris, 25 avril 1906, 12 h. 25 s.

**Dans le Nord**

La situation est relativement calme à Hennebont : à Lorient, les grévistes parcourent les rues en chantant l'Internationale. Le général Lancelot est arrivé à Lorient et a pris le commandement de la cavalerie.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 26 avril, 12 h. 30 s.

**Une enquête**

M. Huard, directeur de la Streté générale et M. Mouquin, directeur des recherches, ont ouvert une enquête pour déterminer la provenance des fonds dont dispose la Confédération générale du travail.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### ELECTIONS LEGISLATIVES

##### Monsieur de Monzie à Lauzès

Samedi matin, une animation toute particulière régnait dans la petite ville de Lauzès.

C'est qu'en effet, on attendait M. de Monzie, qui devait venir ce jour-là, développer son programme.

M. Peyrichou, conseiller général, M. Durand, conseiller d'arrondissement, M. Delfour, maire de Lauzès, sont déjà là, entourés, de nombreux amis, attendant l'arrivée du candidat des gauches.

A 8 h. 1/2, M. de Monzie arrive. Il est immédiatement entouré de la majorité des électeurs de la commune.

On se dirige vers la mairie, et c'est au milieu d'un recueillement et de l'attention générale, que M. de Monzie développe son programme.

Pendant une heure, il a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole ; pas un cri, pas un mot n'est venu troubler l'émotion orateur qu'est M. de Monzie.

A peu près tous les fonctionnaires en résidence à Lauzès, avaient tenu à venir serrer la main au candidat des Républicains.

Son discours terminé, les nombreux électeurs présents, ont tenu à féliciter M. de Monzie, de l'engagement par lui pris de défendre les intérêts des électeurs ruraux aussi bien que ceux de la ville, et après avoir serré la main à tous les électeurs présents, M. de Monzie remonte en auto, en compagnie de MM. Peyrichou et Durand et se dirige vers St-Cernin, où l'attendait déjà presque toute la population de la commune.

M. de Monzie parti, les électeurs commentaient son discours et tous s'accordaient à dire que ce candidat était un homme de réel talent, capable de faire beaucoup pour le département du Lot, et que par conséquent il fallait en faire notre représentant au Parlement.

##### Catus

**Réunion électorale.** — Des affiches apposées seulement dimanche, annonçaient une réunion publique et contradictoire où devait prendre la parole le candidat républicain M. de Monzie.

L'heure choisie était mauvaise et cette réunion suivait d'autres cérémonies qui avaient occupé la population toute la matinée. Malgré cela une foule assez considérable a fait trêve à ses occupations les plus pressantes pour attendre l'orateur dont l'arrivée a eu une demi-heure de retard.

C'est sous la halle aux grains que la municipalité avait organisé une tribune ornée de drapeaux pour permettre aux orateurs de mieux se faire entendre.

L'assemblée procède tout d'abord à l'organisation du bureau dont M. le Dr Lacombe, maire de Catus, était le président. En prenant place, celui-ci dans une brillante improvisation retrace en quelques mots les devoirs des électeurs vraiment républicains et après les avoir invités à écouter silencieusement le candidat lui passe la parole.

M. de Monzie alors, malgré sa fatigue et un long programme pour la journée tient pendant une heure juste le public sous le charme de son éloquent discours. Il traite toutes les questions de son programme et trouve le mot juste pour bien se faire comprendre des électeurs divers qui écoutent religieusement et l'interrompent que pour l'applaudir.

Malgré que ce candidat se trouvât dans le fief électoral de M. Rey, pas un cri hostile n'a été entendu ni prononcé. Cela promet de compter sur un gros succès.

##### Salvézon

Accompagné du Dr Lacombe, maire de Catus, M. de Monzie se dirige à midi 1/2 vers Salvézou section de Catus où il arrive 3/4 d'heure en retard. Malgré cela la majeure partie de la population l'attend et l'accueille à son arrivée.

Les conseillers municipaux lui sont présentés par le maire d'abord, ainsi que les principaux électeurs et ensuite à la

hâte la réunion s'organise sous le préau de l'école.

Les auditeurs sont émerveillés par le beau talent de l'orateur et malgré le voisinage du château de Valon ils ne lui ménagent pas des approbations et des bravos.

Demi-heure après, l'orateur-candidat quittait cette bourgade enchantée de l'accueil qu'il y a reçu et qui lui permet d'escompter un succès futur.

L'automobile ramenait les voyageurs à Catus où M. Lacombe leur a offert l'hospitalité.

##### Lherm

M. de Monzie nous a fait dimanche l'honneur de visiter notre localité.

Les gens commencent à désespérer de l'entendre quand le bruit de touff-touff a ramené l'espérance quasi déçue. Deux bouquets lui sont offerts par la population.

On lisait sur tous les visages une vraie joie d'avoir à entendre cet orateur.

Pendant une heure ce vaillant candidat malgré sa grande fatigue, a tenu le public nombreux qui l'écoutait sous le charme de sa parole.

Il a d'abord critiqué amèrement et flagellé dans une certaine mesure les patrons disparates de son concurrent clérical, M. Munin-Bourdin.

Attaquant la question qui sert de pivot à l'élection, c'est-à-dire la loi de séparation, il explique sans peine qu'elle a été rendue nécessaire par les mauvais procédés du nouveau Pape qui nécessitent le rappel de notre ambassadeur que le vote de M. Rey approuva en son temps. Ensuite l'orateur explique les amendements qu'il préconise à cette loi pour la rendre encore plus libérale. Il raille les procédés cléricaux employés pour dénaturer cette loi et cite l'exemple de certains députés royalistes qui signèrent la lettre aux évêques de France pour les supplier de faire un essai loyal des associations cultuelles dans un but de rénovation religieuse.

Entrant dans la question des réformes économiques M. de Monzie n'essaye pas trop la vieille promesse des économies pour obtenir les ressources nécessaires aux retraites ouvrières et au dégrèvement de l'impôt foncier et il préconise les monopoles d'Etat par analogie aux monopoles déjà existants.

Il en explique savamment le mécanisme et démontre sans peine que c'est le meilleur moyen de se procurer les ressources nécessaires pour les retraites ouvrières et pour les réformes futures. Passant à la question judiciaire l'orateur voudrait la diminution des frais de justice, sinon la gratuité.

Il dit un mot sur des réformes à introduire dans la livraison des tabacs où le propriétaire n'a pas voix au chapitre.

Enfin passant à la question militaire, le candidat voudrait la suppression de 28 et 13 jours pour ne pas arracher inutilement dit-il, un fils ou un père de famille on ne peut plus utile dans la maison.

Des applaudissements nombreux ont interrompu et terminé ce beau discours.

L'enthousiasme qui se lisait sur tous les visages, permet d'escompter une grosse majorité à Lherm et dans dans les communes voisines.

##### Luzech

**Lacération d'affiches.** — Les affiches de M. de Monzie, candidat des républicains de gauche, furent apposées dimanche matin par les soins du Comité local. Cela rendit subitement furieux nos bons cléricaux qui décidèrent de faire disparaître les affiches de notre futur député. Des gamins bien stylés se répandirent par la ville et eurent tout fait de lacérer toutes celles qui se trouvaient à leur portée. Certaines femmes — bien pensantes — se mirent aussi de la partie. L'une d'elles, mère très chrétienne, très avantageusement connue par... sa bonne langue, déploya une grande ardeur dans l'accomplissement de cette basse besogne. Mais elle fut prise sur le fait par des partisans de M. de Monzie qui se contentèrent pour cette fois, de lui donner une bonne leçon de convenances.

Comme les affiches ne manquent pas, on en placardera d'autres et en plus grand nombre encore. Ce que ceux dont le regard sera offensé ferment les yeux. Mais qu'ils prennent garde ; la loi punit et certains sont disposés, sans attendre la justice, à indiquer la correction qu'ils méritent à tous les laches qui seront pincés.

G. VU.

##### Tour-de-Faure

**Construction d'une école de filles avec mairie.** — Adjudication le dimanche 29 avril 1906.

Montant des travaux....	16.400 80
Cautionnement.....	600

Visa des certificats par M. Edmond Fournier, architecte, à Cahors.

##### Lauzès

Depuis de nombreuses années, le canton de Lauzès avait toujours eu 2 brigadiers cantonniers : l'un en résidence à Lauzès, et l'autre dans une commune du canton, située à 12 kilomètres du chef-lieu.

M. Lauzu, brigadier cantonnier, en résidence à Lauzès, est décédé il y a six mois environ, et l'administration n'a pas encore procédé à son remplacement.

Comme ce n'est pas les candidats qui manquent, nous saurions gré à l'administration compétente, de vouloir bien faire nommer un brigadier cantonnier à Lauzès, car l'agent-voyer habitant Lauzès, a souvent besoin de s'entretenir avec le brigadier, c'est donc obligé ce dernier à faire 24 kilomètres (aller et retour) pour venir prendre les ordres de son chef.

Il y aurait donc intérêt, même pour l'administration à procéder à cette nomination.

A. D.

##### Puy-l'Évêque

**Chiens égarés.** — Le 22 avril courant, deux chiennes de chasse, blanches, dont une a les oreilles couleur feu, et l'autre l'oreille gauche noire,



Bibliographie

Le Conseil des Femmes, dont les intéressés sommaires sont bien connus de nos lecteurs, rembourse tout abonnement par de ravissantes primes dont voici le détail :

Un Chemin de Table de style Empire, un dessin inédit très élégant et décoratif, long de 1 mètre et large de 40 centimètres, tout prêt à être brodé sur toile peruvienne garantie, en

Six mouchoirs festonnés en fine batiste, à broder en blanc ou en couleur, ou

Trois pans de Cravate Hongrie, jolie guirlande Louis XVI, à broder, sur batiste fine.

Tout abonnés du Conseil des Femmes recevra donc gratuitement par an :

12 numéros de revue, soit 384 pages de texte, formant la valeur de 11 à 12 volumes à 3 fr. 50, comprenant 200 articles variés et littéraires

qui le mettront au courant du mouvement intellectuel et social contemporain. Elle sera renseignée sur la vie, le travail et l'activité des femmes dans tous les temps et dans tous les pays, elle pourra préparer ses filles à une destinée honnête et utile. Tout cela, sans qu'il lui en coûte un centime, son abonnement lui aura été entièrement remboursé.

Saviez-vous que Coquelin Cadet, le spirituel comique, fut élu professeur dans son jeune temps ? Vous trouverez l'amusant récit de cette aventure dans le chapitre de souvenirs inédits qu'il publie cette semaine dans les Annales Politiques et Littéraires.

Baronne de Suttner : Bas les armes (suite). — Paul et Victor Marguerite : Le jardin du Roi. — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis (suite). — Paul Féral : le Bossa (suite). — Variétés : la mode, le théâtre, les sciences, les sports, arts mondains, actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

de l'Université de Sheffield, par D. B. — Le projet du tunnel sous le Pas de Calais, par Gustave Dollfus. — Chronique. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil. — Les procédés de réclame aux Etats-Unis, par D. B.

Madame et Monsieur

Le plus beau et le moins cher, le plus luxueux et le plus intéressant des magazines français, 25 centimes le numéro. Les 52 numéros annuels (2.000 pages, 3.000 gravures) pour 12 francs. Abonnement remboursé deux fois. Madame et Monsieur, 3, Rue Rossini, Paris.

Sommaire du N° du 22 avril 1906

Couverture : M. Carrier Belleus dans son atelier. — Portrait de M. M. par Abel Faivre. — Les lauréats du Concours Soudier. — Pâques en Irlande et Terre-Neuve, par P. B. de Lafoite (6 photographes). — Les grèves au Pays Noir. — Une manifestation à Billy-Montigny (planche photographique). — Au Salon de la Société Nationale (reproductions de toiles de Cottet, Borchardt, Bunny, Coortois, Picard, Dagnen). — Les grandes Actrices Américaines, par Henri Dumay (7 photos). — Le Meeting de Canots Automobiles à Monaco (2 photographes). — Boccades d'actualités (10 photographes). — Concours — Echos — Propos du Docteur, etc.

En vente partout

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6°. — Sommaire du 22 avril 1906.

Baronne de Suttner : Bas les armes (suite). — Paul et Victor Marguerite : Le jardin du Roi. — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis (suite). — Paul Féral : le Bossa (suite). — Variétés : la mode, le théâtre, les sciences, les sports, arts mondains, actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

OCCASION

A VENDRE

Pour cause d'augmentation de force motrice

Très bonne machine locomobile

Marque BRELOUX et C°

Complètement remise à neuf et n'ayant pas servi depuis.

FORCE : nominale, 3 chevaux ; effective, 5 chevaux.

Toutes garanties seront données. S'adresser à l'Imprimerie de la Nièvre, avenue de la Gare, 24, à Nevers.

Chemin de fer d'Orléans

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savennay, 100 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 75 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savennay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1341 en 1<sup>re</sup> classe, et de 0 fr. 09072 en 2<sup>e</sup> classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

1° Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

2° Le 2<sup>e</sup> à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3° Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25/100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à

prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo Saint-Gildas-de-Ruiz), Ploukarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-He-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Le Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoy, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Excursions

Les Touristes aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheux-océaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheux-océaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Ansterlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif C. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcahon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau (1), Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dix, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcahon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcahon, Dax,

Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon-Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour de départ). Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe, 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50 c.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Baux-Bonne et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 4 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 9 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, ou même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Loz.), il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains régulier de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Importante Imprimerie Lithographique

de Paris, disposant de moyens tout nouveaux de production pour travaux en couleur lui permettant ainsi de concurrencer très avantageusement, cherche agent très sérieux, actif et ayant des relations étendues dans les départements Lot, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Cantal. Conditions exceptionnellement avantageuses. Ecrire à M. ZIMMERLI, 23, rue des Petites Ecuries, Paris.

OUATE THERMOGENE

Remède souverain, facile et propre contre les Douleurs, Maux de reins, Points de côté, Erythèmes et Maux de gorge. Son mode d'emploi est des plus simples ; il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur la partie douloureuse en ayant soin qu'elle adhère bien à la peau. Si l'on veut une réulsion immédiate et plus énergique, on l'aspergera de vinaigre ou d'eau tiède. Toutes pharmacies. 1 fr. 50.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures) Travail parfait et entièrement garanti

BOURGOIN DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POURANT UN DENTIER DANS LA MÊME JOURNÉE Tous les travaux sont garantis sur facture. Ne pas nous de crédit sans payer plus tôt qu'habituellement. GRANDE BAISSE DE PRIX

Importante maison huiles,

savons, cafés, demande représentants sérieux pour le placement de ses produits. Très bonnes conditions. M. HENRI VERDIER, Salon (Provence).

Le propriétaire gérant : A. COUJSLANT.

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

Table of train schedules for the Orléans railway system, covering routes from Paris to Cahors, Libos, Capdenac, and back to Paris. It includes departure times, arrival times, and class prices for various routes and stations.